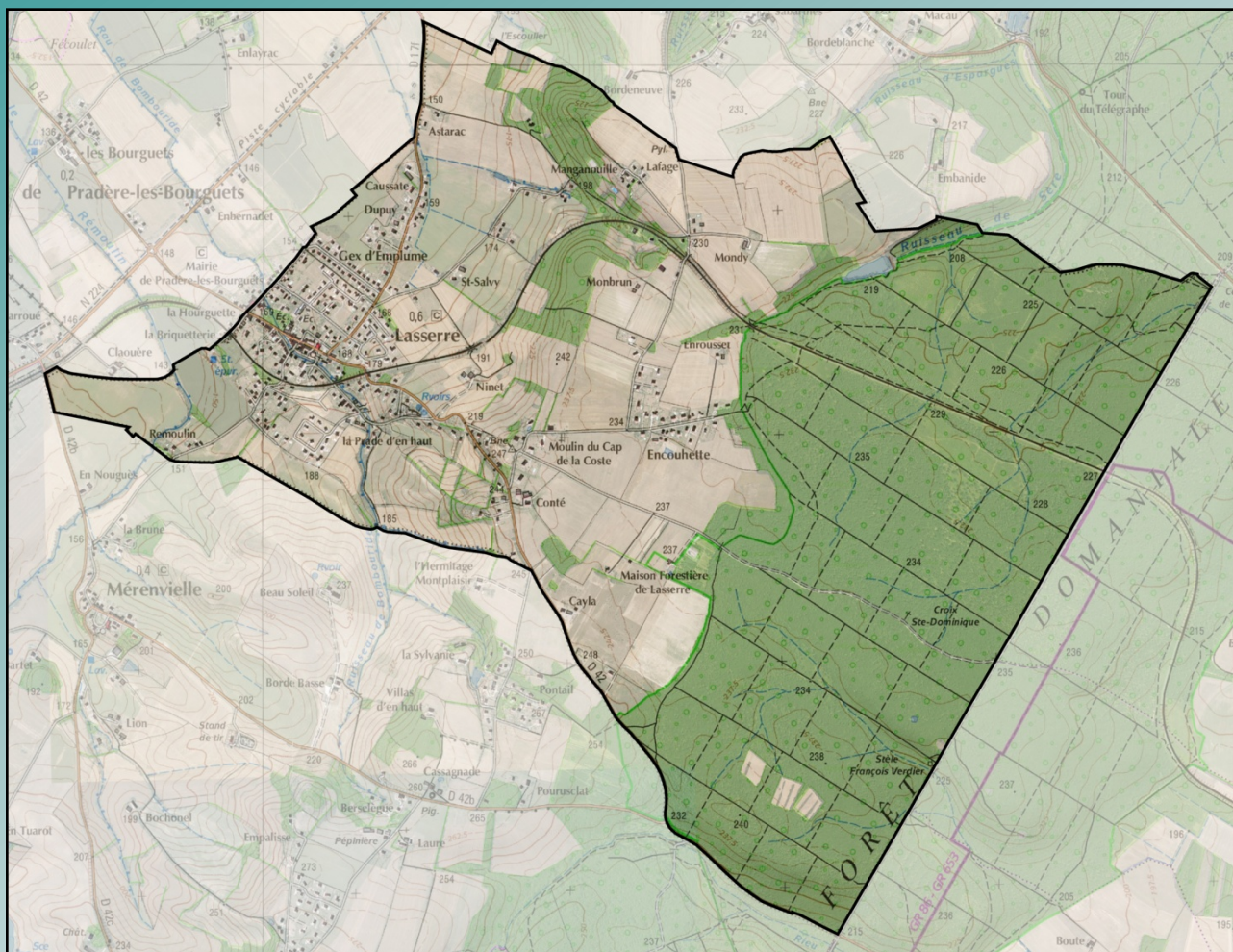




Projet d'aménagement et de développement durables

ORIENTATIONS GENERALES

PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET AGRICOLE

- Sauvegarder un milieu naturel fortement boisé et ses continuités
- Soutenir l'activité agricole en préservant son territoire

METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT

- Renforcer l'urbanisation sur le village et stopper sa diffusion sur le territoire agricole
- Permettre un développement compatible avec le caractère rural de la commune
- Organiser un développement urbain plus qualitatif en continuité du village

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- Soutenir l'activité économique sous toutes ses formes
- Lier plus efficacement les différents pôles du territoire

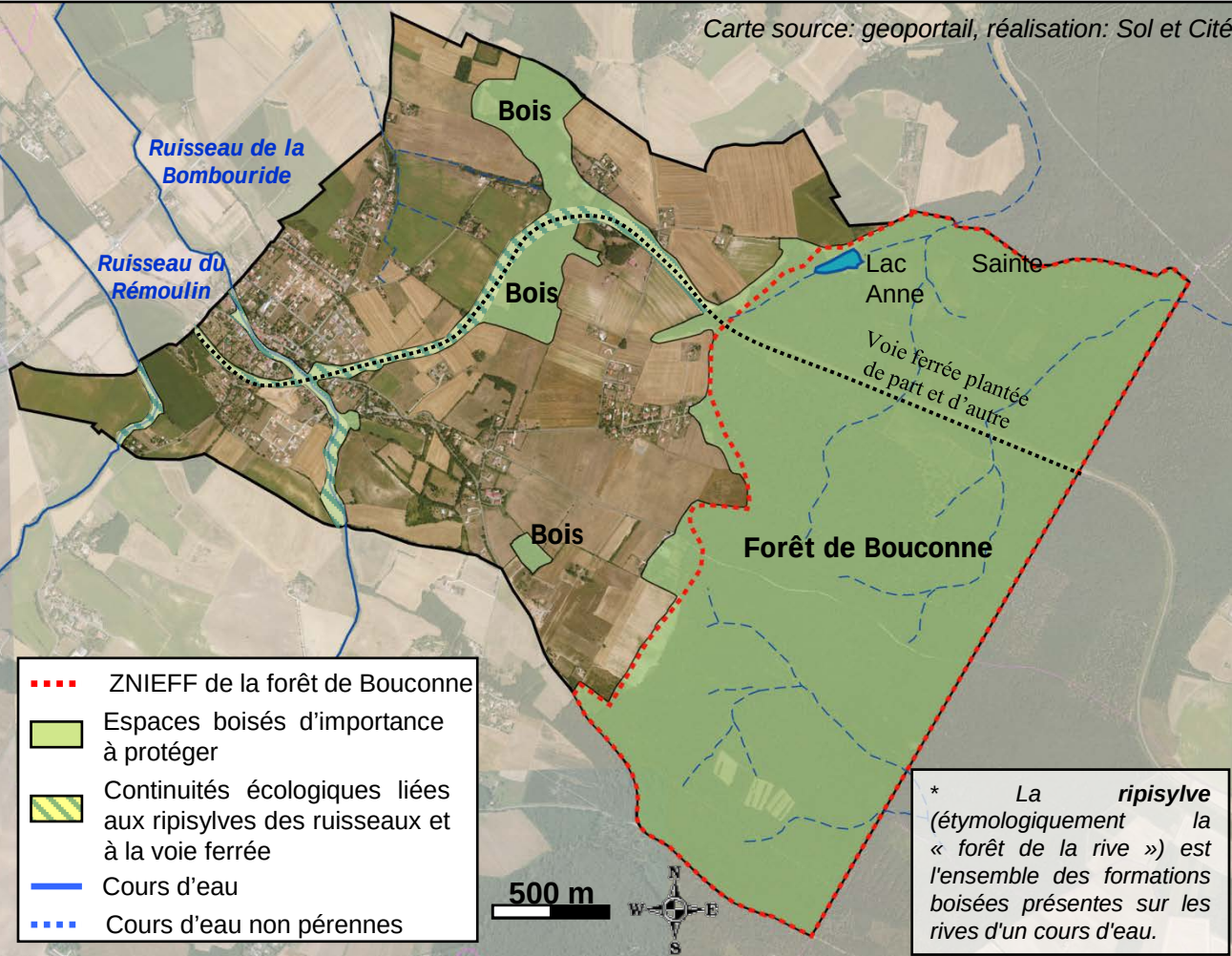
PRESERVER LE PAYSAGE

- Prendre en compte le paysage du territoire

PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET AGRICOLE



Sauvegarder un milieu naturel fortement boisé et ses continuités



➤ **Préserver la Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique de la forêt de Bouconne :**

La forêt de Bouconne comprend une biodiversité remarquable avec des espèces caractéristiques ou rares. De ce fait, elle sera intégrée à la zone naturelle de la commune et sera intégralement protégée. De plus, il est fait le choix de maintenir les protections des boisements déjà mises en place (espaces boisés classés).

➤ **Conforter les autres masses boisées existantes:**

Le territoire possède d'autres masses boisées éparses d'importance, qui seront également protégées en les incluant parmi les secteurs reconnus comme naturels. Sur les boisements les plus importants, des secteurs spécifiques de protection seront également instaurés.

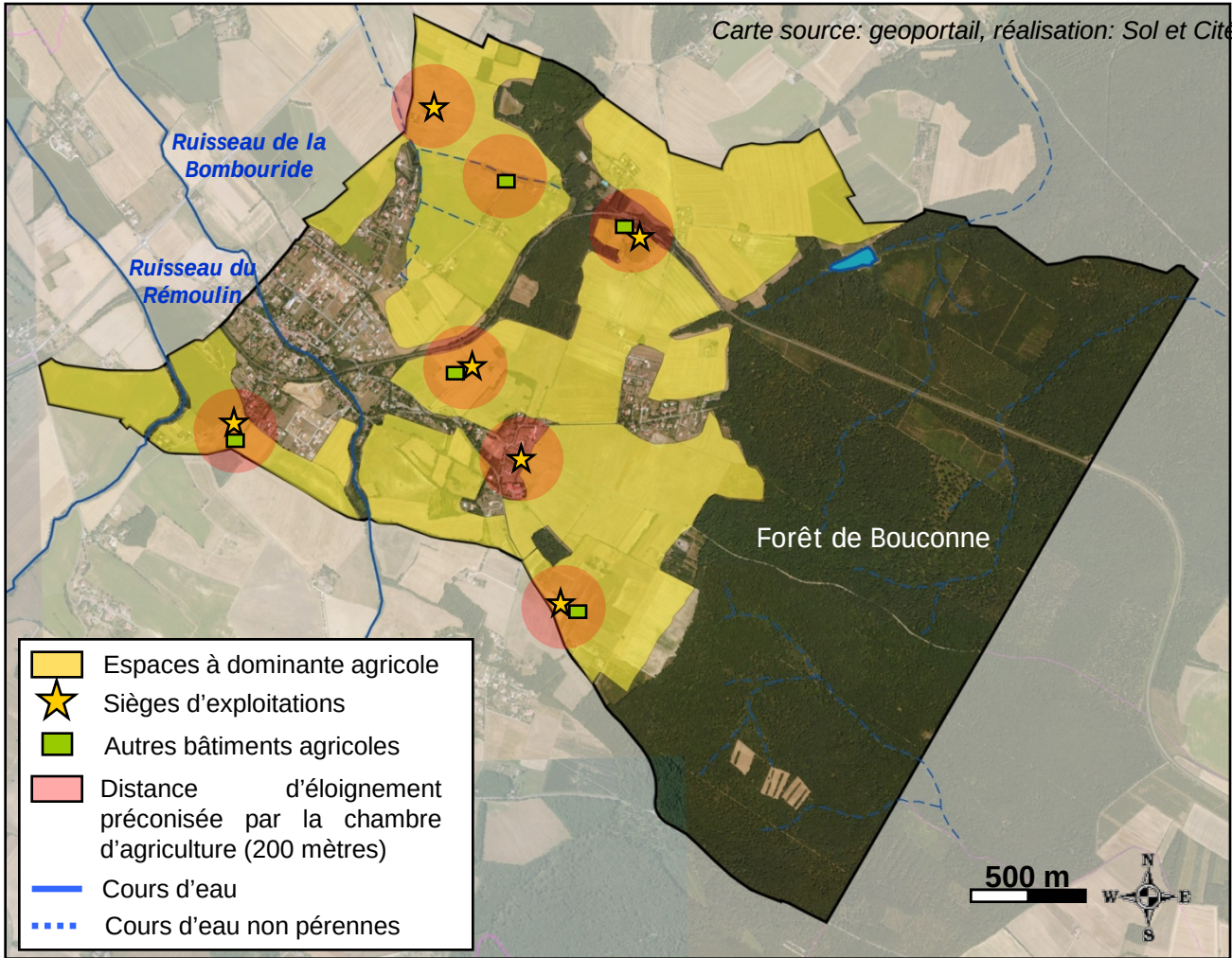
➤ **Densifier les ripisylves* des cours d'eau et redonner des limites naturelles au tissu urbain par rapport à la voie ferrée :**

L'objectif est de protéger les cours d'eau principaux et leurs abords pour en garantir l'accès, l'entretien et limiter les risques d'embâcle. Il s'agit également de les conforter en favorisant la végétalisation le long des ruisseaux ainsi que suivant le tracé

➤ **Utiliser le réseau hydrographique et les boisements le long de la voie ferrée pour créer des continuités écologiques (trames bleues et vertes) et réunir les principaux secteurs naturels :**

La situation des cours d'eau et la présence de la voie ferrée plantée forment un réseau écologique s'appuyant sur les ripisylves* et les bois de la commune. Ces continuités permettent d'envisager des liaisons entre la forêt de Bouconne, le village et les communes limitrophes (passage de la faune).

Soutenir l'activité agricole en préservant son territoire



La collectivité souhaite pérenniser l'activité agricole qui constitue l'activité première du territoire de la commune.

➤ **Protéger les secteurs agricoles du mitage:**

Lasserre comprend un territoire agricole peu impacté et quasiment d'un seul tenant, qui constitue une entité cohérente et uniforme entre la forêt de Bouconne et le village. L'objectif fixé par la collectivité est de préserver le territoire agricole en ne permettant aucun nouveau développement urbain sur cet espace.

➤ **Assurer le devenir des exploitations:**

Afin de garantir aux exploitations des possibilités de mutation et de développement, la distance d'éloignement précisée par la chambre d'agriculture autour des bâtiments agricoles sera prise en compte et limitera les extensions urbaines alentours. Pour les quelques bâtiments compris dans la partie sud du village de Lasserre, c'est le maintien des limites de la zone urbaine actuelle qui assurera cette protection.

➤ **Définir des espaces de transition entre les secteurs d'habitat et le territoire agricole:**

Les secteurs qui seront destinés à accueillir l'urbanisation future de la commune seront des secteurs proches de l'urbanisation existante du village, avec des limites entre le territoire agricole et l'urbanisation, qui ne remettront pas en cause l'existence des exploitations.

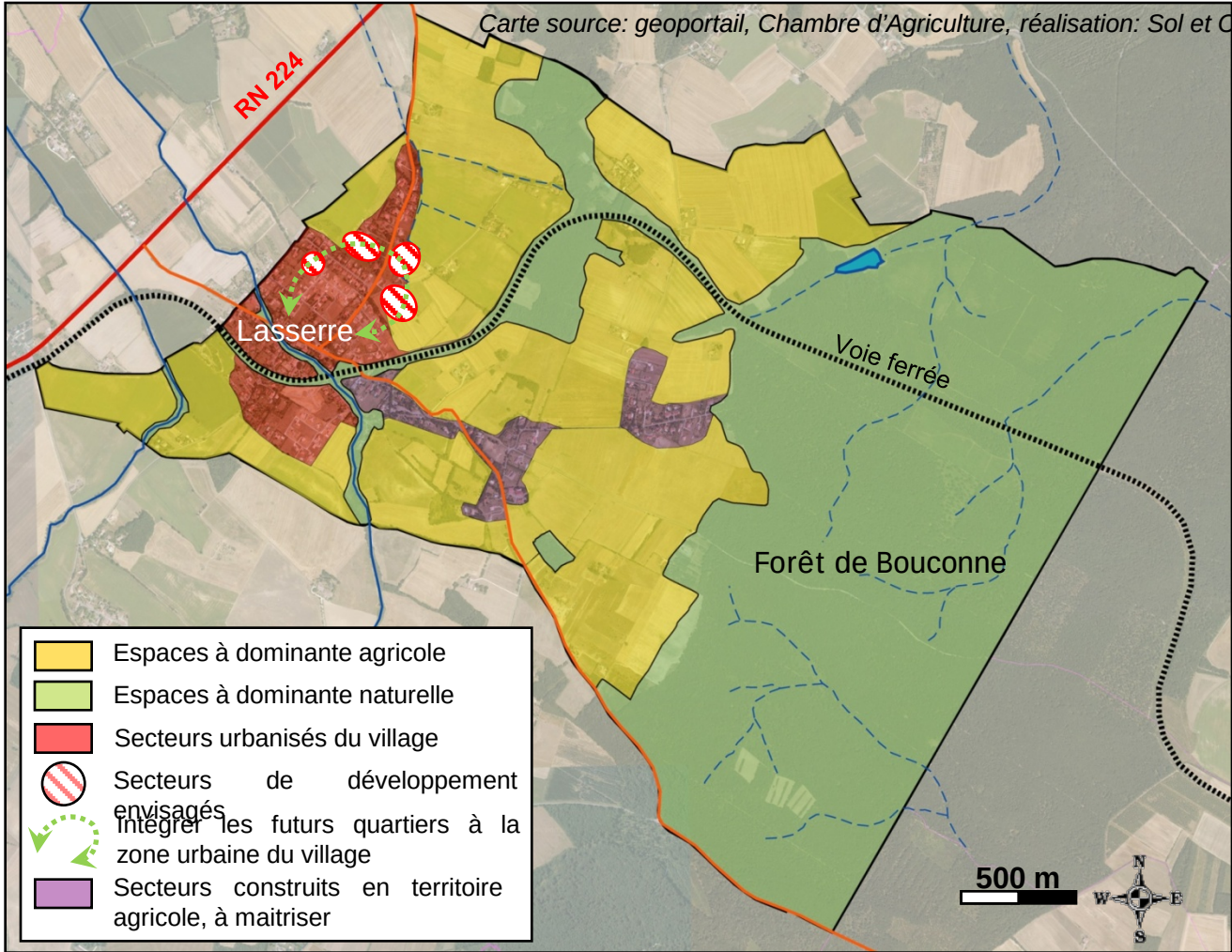
➤ **Conforter les bonnes pratiques agricoles:**

Inciter à retravailler les haies agricoles notamment en limite avec les zones

METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT



Renforcer l'urbanisation sur le village et stopper sa diffusion sur le territoire agricole



➤ Conforter le village et améliorer son cadre de vie

Afin d'améliorer le cadre de vie, de rationaliser les dépenses de la collectivité, et de conforter la vie du village, **le choix est fait de renforcer le potentiel constructible directement sur le village, en lien direct avec lui.**

Cet espace urbain possède un potentiel de développement suffisamment important pour répondre à l'évolution de la population envisagée.

➤ Identifier les futurs secteurs propices au développement urbain

Le village dispose en son sein de plusieurs secteurs stratégiques du point de vue du développement urbain à court, moyen et long terme.

Ces secteurs se situent en continuité du bâti existant, à proximité des réseaux, des équipements et des services, ils constituent donc la matière du développement urbain pour les 15 prochaines années. L'objectif est d'intégrer ces futurs quartiers au tissu urbain existant afin d'établir une urbanisation fonctionnelle sur l'ensemble du village.

➤ Stopper le développement urbain qui s'est propagé dans l'espace agricole

Le développement urbain sur le territoire agricole est proscrit. Il est facteur de nuisances pour l'activité agricole et est source de dysfonctionnements (coût en réseaux pour la collectivité, augmentation des déplacements motorisés, perte d'attractivité du village, atteinte au paysage et au milieu naturel...). Ainsi les secteurs urbanisés sur le territoire agricole ne seront pas étendus.

Permettre un développement compatible avec le caractère rural de la commune

➤ *Maintenir un rythme de développement cohérent :*

La commune s'est développée depuis 1999 au rythme de 30 personnes supplémentaires par an. Ainsi, Lasserre est passée de **644 habitants en 1999, à 942 habitants en 2010** soit une augmentation de 46% en 11 ans.

La collectivité a décidé d'atténuer ce rythme de croissance afin de développer le village tout en conservant son caractère de « territoire rural ».

Ainsi l'évolution démographique soutenue va être de **20 habitants supplémentaires par an en moyenne** pour atteindre un **objectif de 1250 habitants à l'horizon 2030**, ce qui correspond à la durée de vie d'un document de programmation comme le Plan Local d'Urbanisme.

Avec la volonté de réduire la forte consommation de l'espace agricole (environ 20 ha sur la dernière décennie) et pour répondre aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II), la collectivité s'engage sur une forte réduction des surfaces à urbaniser (5 ha sur 15 ans).

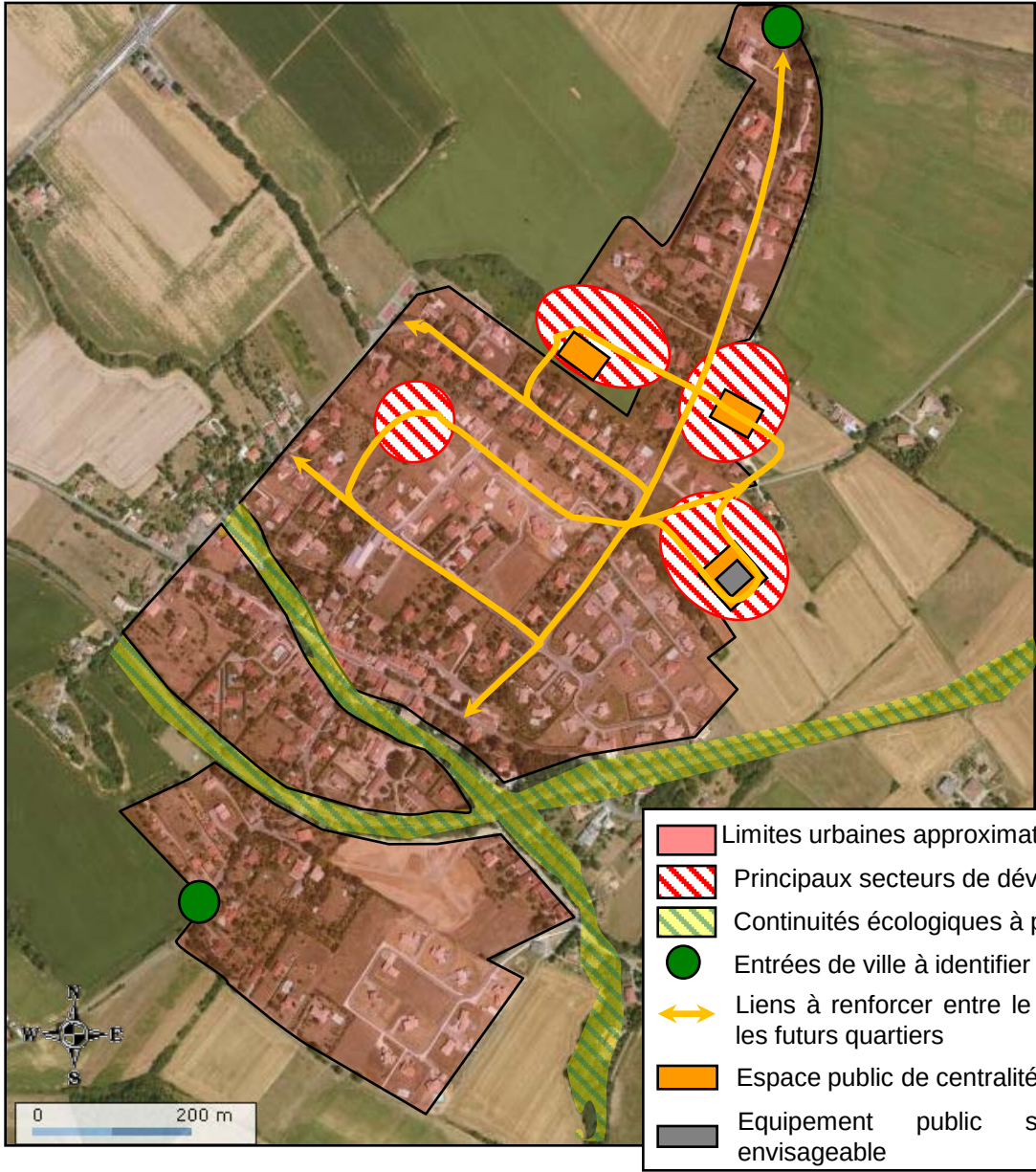
Ces choix, qui s'inscrivent dans les prescriptions du SCoT pour la commune, vont dans le sens d'une densification des zones constructibles et une forte modération de la progression de la tache urbaine.

➤ *Mettre en place des équipements publics structurants les futurs quartiers :*

Afin d'accueillir cette nouvelle population dans de bonnes conditions, plusieurs équipements seront renforcés ou mis en place au cœur des secteurs d'habitat mais également sur la commune de Pradère qui partage son centre urbain avec Lasserre:

- l'augmentation de la capacité de la station d'épuration,
- la réservation de terrains pour permettre l'aménagement d'espaces dans les futurs secteurs de développement pour créer des centralités secondaires (espaces et équipements publics, parcs, aires de stationnement...),
- le fonctionnement récent de la nouvelle école en continuité du centre bourg, localisée sur la commune de Pradère,
- poursuivre le développement des communications numériques afin d'assurer à la population un meilleur accès à internet,
- ...

Organiser un développement urbain plus qualitatif en continuité du village



➤ **Mettre en place de nouveaux secteurs urbains qui s'intègrent au village**

Le choix de secteurs de développement situés en continuité du village permet de densifier et de conforter la vie du centre. Ces futures extensions s'intégreront au tissu urbain existant et permettront sa mutation progressive et sa densification.

➤ **Prévoir un maillage adapté entre les nouveaux quartiers et le village**

Afin d'obtenir un bourg facilement accessible et logiquement constitué, il convient de mettre en place des liens structurants. Ces axes de liaison seront aménagés de manière à inciter les déplacements non motorisés.

➤ **Faire des futurs quartiers des espaces de vie**

La place de l'espace public dans le développement du village est primordiale puisque c'est lui qui crée le lien social et participe au fonctionnement du lieu. Des espaces publics, voir des équipements publics seront réalisés afin de créer des centralités secondaires sur les nouveaux secteurs de développement.

➤ **Aménager des formes d'habitat offrant une meilleure densité et renforcer la mixité sociale**

Pour accueillir le développement envisagé tout en diminuant les surfaces à urbaniser, une densification plus importante que le tissu urbain actuel sera mise en place. En outre, conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat 10% des logements à construire devront être sociaux.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



Soutenir l'activité économique sous toutes ses formes

➤ *Poursuivre le développement économique dans le cadre de l'activité agricole*

L'activité principal sur le territoire communal est l'activité agricole qui compose et comprend une large partie du territoire. **La collectivité s'engage dans le maintien de l'agriculture comme principale élément de développement économique.** Les autres secteurs d'activités sont peu existants à Lasserre et la commune n'a pas vocation à accueillir de zones d'activités spécifiques (commerciales, artisanales ou industrielles). Pour autant, **des projets d'activités sont souhaités (commerce de proximité) ou pourront être soutenus (petit artisanat) s'ils s'intègrent aisément dans le tissu urbain.**

➤ *Impulser une dynamique de renforcement de l'équipement commercial*

La commune de Lasserre est identifiée dans le schéma de développement commercial de l'aire urbaine de Toulouse comme un pôle d'offre de proximité. L'offre de commerces de proximité est cependant aujourd'hui très limitée.

Le choix de développer l'urbanisation au sein et en continuité du village dans un esprit de densification, ainsi que le nombre de constructions importantes qui se réalisent à Pradère vont cependant dans le sens d'un renforcement de la demande, et devraient permettre à terme la création de nouveaux commerces de proximité.

➤ *Renforcer l'accès aux transports collectifs et améliorer les déplacements*

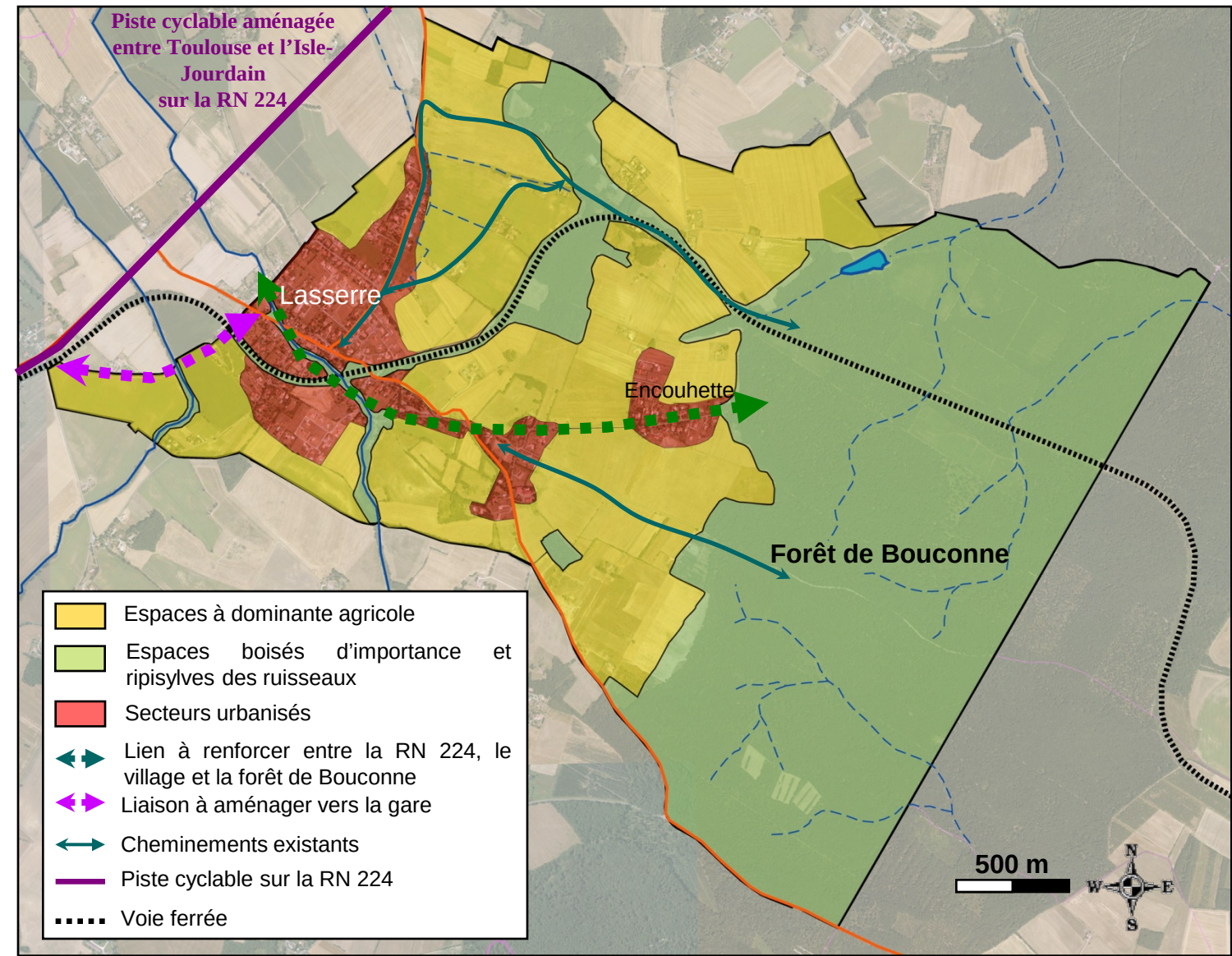
La grande majorité des déplacements domicile / travail s'effectuent en voiture compte tenu du faible nombre d'emploi, de l'offre de transports collectifs sur la commune et de la proximité de pôle d'activités majeurs à proximité. A l'échelle communale, la collectivité souhaite inciter à utiliser davantage les transports collectifs. Pour se faire, **une liaison adaptée aux modes doux de déplacement sera aménagée entre le village et la gare de Mérenvielle.**

D'autre part le développement de l'urbanisation sur le village à proximité des équipements et services permettra également **de diminuer la part des déplacements automobiles au profit des modes doux de déplacement.**

➤ *Pérenniser un cadre privilégié propice au tourisme et aux loisirs*

Lasserre est située en partie sur la forêt de Bouconne, mais également à proximité d'itinéraires de loisirs qui relient Toulouse, la forêt et L'Isle Jourdain. C'est pourquoi il est envisagé de réaliser une jonction entre les différents lieux fédérateurs de la communes afin d'inscrire le village dans une continuité de liaisons piétonnes et cyclables, au sein de ces itinéraires de loisirs intercommunaux et de créer ainsi les conditions d'évolution vers des aménagements favorisant le tourisme local.

Lier plus efficacement les différents pôles du territoire



Carte source: geoportail, réalisation: Sol et Cité

* Les modes doux de déplacements englobent tous les déplacements non motorisés: piétons, cycles, rollers...

La collectivité souhaite encourager la pratique et la découverte de son territoire en mode doux de déplacement*. Pour cela, elle souhaite :

➤ **Favoriser les cheminements en lien avec le village et la forêt de Bouconne :**

Mieux identifier les liens entre les secteurs urbanisés en rendant plus accessibles les chemins piétons et cyclables existants. L'itinéraire prioritaire identifié est la liaison qui permet de relier la piste cyclable de la RN 224, les villages de Pradère et de Lasserre, ainsi que les secteurs urbanisés sur le territoire agricole jusqu'à la forêt de Bouconne.

➤ **Identifier davantage les itinéraires de promenades :**

Certains chemins sont déjà utilisés par les habitants à usage de promenade. Ils pourront être aménagés et poursuivis afin de réaliser des boucles parcourant

PRESERVER LE PAYSAGE



Prendre en compte le paysage du territoire

Le projet communal prend en compte le volet paysage du territoire, au travers notamment de ces éléments:

➤ **Conforter les masses boisées existantes:**

Le territoire comprend la forêt de Bouconne ainsi que d'autres masses boisées éparses d'importance, qui seront protégées en les incluant parmi les secteurs reconnus comme naturels. Sur les boisements les plus importants, des secteurs spécifiques de protection seront également instaurés.

➤ **Densifier les ripisylves* des cours d'eau et redonner des limites naturelles au tissu urbain par rapport à la voie ferrée :**

L'objectif est de protéger les cours d'eau principaux et leurs abords pour en garantir l'accès, l'entretien et limiter les risques d'embâcle. Il s'agit également de les conforter en favorisant la végétalisation le long des ruisseaux ainsi que suivant le tracé de la voie ferrée, pour créer des continuités écologiques et valoriser les limites du paysage.

➤ **Protéger les secteurs agricoles du mitage:**

Lasserre comprend un territoire agricole peu impacté et quasiment d'un seul tenant, qui constitue une entité cohérente et uniforme entre la forêt de Bouconne et le village. L'objectif fixé par la collectivité est de préserver le territoire agricole en ne permettant aucun nouveau développement urbain sur cet espace.

➤ **Conforter les bonnes pratiques agricoles:**

Inciter à retravailler les haies agricoles notamment en limite avec les zones urbaines et le long des voies et des cours d'eau (faune, flore, paysage communal).

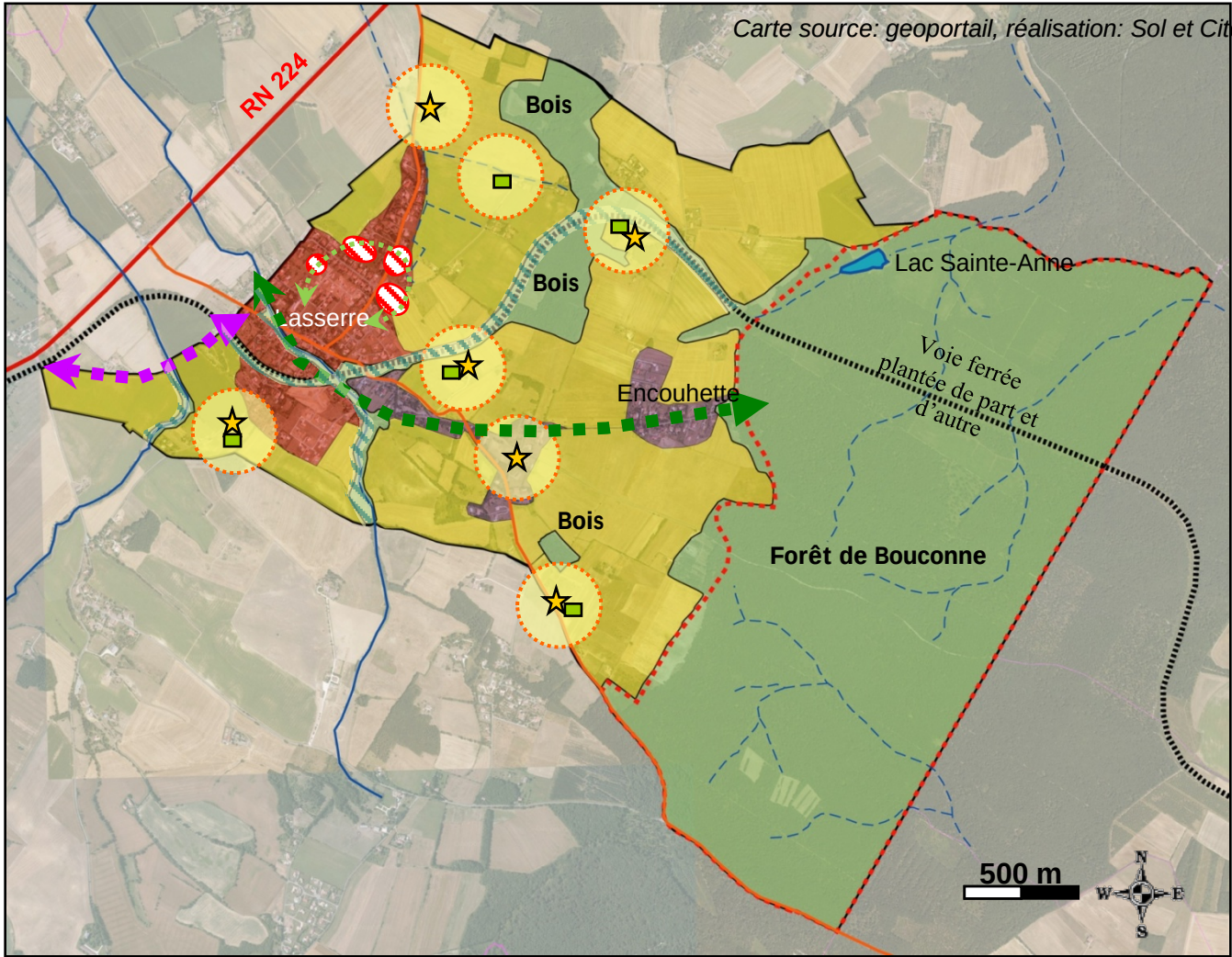
➤ **Conforter le village et améliorer son cadre de vie**

Afin d'améliorer le cadre de vie, de rationaliser les dépenses de la collectivité, et de conforter la vie du village, le choix est fait de renforcer le potentiel constructible directement sur le village, en lien direct avec lui. De fait, ce choix implique une protection accrue pour le paysage du reste du territoire en limitant l'impact de l'urbanisation.

CARTE DE SYNTHESE



Carte de synthèse



RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

↔ Liaison à aménager vers la gare de Mérenvielle ↔ Lien à renforcer entre la RN224 et la forêt de Bouconne

PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET AGRICOLE ET PRENDRE EN COMPTE LE PAYSAGE

- ZNIEFF de la forêt de Bouconne
- Boisements à préserver
- Continuités écologiques liées aux ripisylves des ruisseaux et à la voie ferrée
- Cours d'eau
- Cours d'eau non pérennes
- Espaces à dominante agricole
- Sièges d'exploitations
- Autres bâtiments agricoles
- Distance d'éloignement préconisée par la chambre d'agriculture autour des bâtiments agricoles (200 m)

METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT

- Urbanisation du centre bourg
- Secteurs d'urbanisation stratégiques à développer
- Secteurs construits en territoire agricole à maîtriser
- Intégrer les futurs quartiers à la zone urbaine du village